

Rapport Moral 2025 – Assemblée Générale 2026

Par Patrick Chenu, Président du Fonjep

15 juin 2026

Mesdames, Messieurs les administrateurs,
Chers adhérents et partenaires,

Cette Assemblée générale 2026 revêt pour moi une dimension particulière. Elle marque non seulement le bilan de l'exercice 2025, mais aussi le terme de la mandature que vous m'avez confiée en 2020. En six ans, nous avons cherché à faire du Fonjep un espace au service de l'« utopie concrète » qu'est l'éducation populaire.

Je vous propose un bref retour vers le passé, avant de parler du présent et du futur.

Souvenez-vous. Nous sortions de l'année 2020, mais pas encore de la Covid. Nadine Dussert me passait la main de la présidence. Dans cette période de drames et des confinements, nous avions furieusement envie d'air et de perspectives pour poursuivre l'élan qu'elle avait impulsé, malgré les difficultés de la période.

À côté de notre mission de gestion et de versement des subventions pour le compte de l'État, j'avais proposé à l'époque trois axes principaux pour le mandat que le Conseil d'administration m'a confié.

- **Premier axe : Faire vivre et renforcer le modèle de cogestion**

L'ambition était de passer de la charte de cogestion qui avait été collégialement rédigée, à une pratique quotidienne et territoriale.

Je suis fier de dire que pour la première fois depuis 20 ans, le collège institutionnel du Conseil d'administration est au complet avec la présence effective des **trois grandes associations de collectivités** : l'AMF, Régions de France et Départements de France.

Nous avons également stabilisé **l'ancrage territorial du Fonjep**. Aujourd'hui, 13 comités régionaux sont installés et actifs, coanimés par des binômes de délégués très récemment élus et par les services de l'État (DRAJES). Je félicite et salue les nouveaux délégués et suppléants qui sont parmi nous aujourd'hui, et que j'aurai l'occasion de rencontrer en cette fin d'après-midi pour un moment qui leur est dédié.

Je profite également de cette occasion pour saluer l'engagement des délégués régionaux de la mandature précédente. Leur engagement a permis de consolider ce réseau, notamment à l'occasion du tour de France anniversaire des 60 ans du Fonjep en 2024. Merci à eux. Je remercie également, Dominique Garet, Vice-président au titre du collège associatif, et Salim

Didane, membre du bureau, pour leur investissement dans cette mobilisation de nos relais en territoire.

- **Deuxième axe : Soutenir la transformation des associations**

L'enjeu était de transformer les années de recherche-action sur les modèles socio-économiques associatifs en outils opérationnels pour les structures JEP.

L'aboutissement majeur est la création et la diffusion massive du **Kit JEP'Ambitions**. Entre 2024 et 2025, près de 1 200 kits ont été distribués aux associations, réseaux Guid'Asso et services de l'État pour les aider à analyser et délibérer sur leur propre modèle.

Dans la continuité de ces travaux, et pour répondre au sentiment vécu par les associations d'une « *évaluation contrainte* », et d'une difficulté pour les pouvoirs publics de rendre compte des effets des actions d'éducation populaire, le projet **JEP'Eval** a été lancé en 2024. Il s'agit d'une expérimentation de 24 mois impliquant 10 terrains du local au national et 5 équipes de recherche pour repenser les frontières de l'évaluation et construire une évaluation coconstruite entre pouvoirs publics et associations, capable de révéler la « valeur réelle » de l'action associative. En 2025, l'expérimentation s'est poursuivie et nous aurons le plaisir, demain matin, d'avoir la primeur des enseignements qu'elle permet de dégager.

- **Troisième axe : inscrire le Fonjep dans une dynamique prospective**

L'objectif était de faire du Fonjep un pôle de ressources capable d'identifier les défis contemporains et d'apporter des éléments d'analyse et de réflexion pour y répondre.

Depuis 2022, **22 rencontres PROJEP** ont été organisées, réunissant chercheurs et praticiens pour explorer les transitions numérique, écologique et démocratique. Les vidéos de ces échanges, disponibles en ligne, comptent plus de 25 000 vues depuis 2022. J'en profite pour dire que la page Projep du site du Fonjep vient d'être réorganisée pour permettre des recherches thématiques et par intervenants, avec bien sûr un accès aux vidéos et actes.

La dynamique de prospective se nourrit aussi de données fiables. **Le Baromètre des postes** Fonjep a été créé en 2022, et il permet désormais chaque année de disposer d'une photographie fine des associations bénéficiaires, et de la façon dont le dispositif contribue à la dynamique des territoires et des politiques publiques. Cette année, pour la première fois, le baromètre est intégré au rapport d'activité. Je profite de cette occasion pour remercier Marina Ferrari, ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative pour son éditorial. Comme les années précédentes, la baromètre s'appuie à la fois sur les données de gestion du Fonjep et sur une enquête annuelle proposée aux associations bénéficiaires, avec un taux de réponse remarquable de plus de 30 %, et qui progresse chaque année, je les en remercie.

Enfin, la prospective, c'est — autant que faire se peut — l'anticipation. Face à la marchandisation croissante et aux risques juridiques qui pèsent sur les associations et celles et ceux qui les soutiennent, nous avons lancé en 2025, avec Hexopée et le Mouvement Associatif, le projet **DIG-UE** (Dynamique d'Intérêt Général dans l'Union Européenne). L'enjeu est de construire des « digues » juridiques pour protéger la non-lucrativité et garantir la sécurité des subventions publiques face aux règles de la concurrence européenne.

Mais tout ceci n'est pas simplement l'histoire d'une présidence, c'est l'histoire d'un collectif de travail, je tiens donc tout particulièrement à remercier celles et ceux qui se sont engagés dans cette gouvernance du Fonjep, Mathias LAMARQUE, Gilles NEDELEC et Mathilde GOUGET, qui ont assuré la Vice-présidence pour le compte de l'État et leurs équipes de la DJEPVA, Dominique GARET, Vice-président du collège associatif, nos trésoriers Paul VIRICEL, Laurent BRUNI et maintenant Erland EGIZIANO, notre secrétaire général Guillaume RODELET.

Mais le Fonjep c'est surtout une équipe qui gère au quotidien les dispositifs qui lui sont confiés. Je tiens ici à remercier, notre déléguée générale Nouria DUTHOIT MESSAOUDI et toute son équipe pour tout le travail accompli durant ces dernières années, et tout particulièrement pour cette dernière année qui fut loin d'être un long fleuve tranquille.

Après cette rétrospective, j'en viens plus précisément à 2025, une année de contrastes et de turbulences

Nous en avons tous été témoins, l'année 2025 s'est déroulée dans un climat national et internationale particulièrement trouble. Nous observons un repli sur soi inquiétant, illustré par un taux d'abstention inégalé aux élections municipales et une fracture sociale qui s'accroît. Dans ce contexte, les restrictions budgétaires qui ont durement touché les associations doivent particulièrement nous alerter : ces associations sont le ciment de la cohésion sociale, elles sont en lien avec la population sur tout le territoire, elles mobilisent les forces bénévoles et permettent l'accès à des services essentiels.

Dans ce contexte difficile, le dispositif des postes Fonjep est resté stable en 2025 — c'est à saluer et nous en remercions les ministères qui défendent ces lignes budgétaires dans les arbitrages gouvernementaux —. Je ne vais pas entrer dans le détail des données du baromètre des postes qui vous sera présenté dans la séquence rapport d'activité par Mathilde Gouget, la vice-présidente au titre du collège institutionnel.

Du côté de l'aide publique au développement, l'enveloppe pour le volontariat (Programme 209) a été amputée de 10 millions d'euros et c'est peu de dire que cela fragilise les dispositifs de solidarité internationale dont nous avons la gestion. Nous savons que cette année 2026, le volontariat d'échanges et de compétences (VEC) sera gelé et que les moyens dédiés au le volontariat de solidarité internationale (VSI) seront en baisse; que les fonds consacrés aux projets de mobilité «jeunesses et de solidarité internationale» seront divisés par deux. Nous le regrettons, car ces dispositifs, vous le savez, favorisent la rencontre, l'échange interculturel, la citoyenneté, la solidarité et l'altérité. Des valeurs qu'il est vital de défendre et de promouvoir en démocratie.

Si les subventions accordées au PAJEP (Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire) se sont elles aussi contractées, le Fonjep a pu continuer à soutenir, sur ces fonds propres, cette action essentielle à l'heure où des associations déposent malheureusement le bilan, et que la mémoire de grands réseaux menace de disparaître. Nous poursuivons le travail avec un nouvel archiviste, mais nous devons trouver les moyens de pérenniser cette action qui contribue à la recherche et à l'innovation sociale et qui bâtit un héritage pour les générations futures.

Malgré ces vents contraires, le Fonjep avance et se transforme.

Nous avons conduit un processus de transmission des compétences pour préparer le départ de **Frédéric Harstrich**, délégué général adjoint, qui a pris sa retraite après 43 ans de service. Vous étiez quelques-uns avec nous pour lui dire au revoir en février dernier, mais surprise.... Il est là avec nous aujourd'hui, particulièrement détendu parce que cette fois, il est invité. Je vous propose que nous l'applaudissions une fois encore pour son dévouement et son engagement au service du Fonjep.

L'exercice écoulé a été marqué par un événement majeur pour notre association : le contrôle de la Cour des comptes portant sur les exercices 2019 et suivants, dont le rapport sera rendu public très prochainement.

Si la Cour a réaffirmé la pertinence du principe même du dispositif des « postes Fonjep », elle a également formulé des critiques sévères sur notre gestion interne et nos processus financiers, allant jusqu'à remettre en cause la mission de tiers payeur confiée au Fonjep.

Loin de l'immobilisme, le Conseil d'administration a saisi ce rapport comme un levier pour engager une série de mesures afin de mieux répondre aux standards de gestion publique. Je remercie les membres du collège institutionnel et du collège associatif qui ont joint leur force pour assurer un niveau de réactivité remarquable et montrer notre détermination commune à agir et à défendre l'intérêt du Fonjep.

Nous avons validé dès mars 2026 le lancement d'une **mission de sécurisation et de modernisation de notre gestion financière et comptable**, confiée au cabinet Fidéliance.

L'équipe a été renforcée pour préparer le départ de Frédéric, avec le recrutement d'un Responsable comptabilité, gestion et contrôle des dispositifs, d'un assistant de gestion-comptabilité et d'un responsable des systèmes d'information à temps partagé.

L'audit a montré que notre outil informatique de gestion des postes (extranet) est performant, et je tiens à remercier la société Proéva, qui en assure le développement et la maintenance, de son travail et de sa disponibilité aux côtés du Fonjep. Il nous reste à documenter davantage cet outil et à poursuivre ses évolutions, à renforcer la sécurisation de nos flux informatiques et à mettre en œuvre un Plan de Continuité d'Activité (PCA). Nous allons aussi déployer des systèmes permettant d'automatiser davantage les saisies afin d'éviter les risques d'erreurs manuelles.

Par ailleurs, le Fonjep souhaite apporter une réponse claire aux enjeux de transparence soulevés par la Cour qui juge que les **fonds propres** doivent être classés « avec droit de reprise » de l'Etat, compte tenu de leur origine.

Le trésorier soumettra aujourd'hui à votre vote une résolution spéciale visant à requalifier 9307031,30 € de nos fonds propres en « fonds avec droit de reprise ». Cet acte juridique fort confirme que l'État est l'unique propriétaire des crédits d'intervention non consommés.

Un chantier très important a permis, début 2026, **d'apurer les comptes des subventions non consommées**. Désormais, en application des nouvelles conventions de mandat, les reliquats ne pourront excéder un an (N-1). Les associations bénéficiaires doivent donc comprendre que les souplesses ne peuvent plus être les mêmes. Les Blocages éventuels liés à des déclarations ou documents manquants devront être réglés dans l'année pour préserver la subvention.

Pour garantir une visibilité parfaite à nos mandants, six nouveaux comptes bancaires ont été ouverts, permettant une traçabilité stricte par programme-financeur.

Nous faisons également évoluer les **commissions de travail** pour y intégrer des espaces d'échange et de décision entre direction et administrateurs sur la marche courante de l'association (ressources humaines, avancées sur les systèmes d'information, etc.).

La personne qui me succédera à la présidence poursuivra une réflexion sur **l'évolution de statuts**, décidée le 5 juin dernier pour clarifier notamment la représentation et les compétences des différentes instances.

Enfin, pour préserver l'indépendance les travaux de recherche-action que j'évoquais tout à l'heure, mais aussi le projet DIG-UE, ou encore le soutien au Pajep, nous avons instauré une **nouvelle grille de cotisations pour 2026**, que le trésorier vous proposera tout à l'heure de parfaire en prévision de 2027. En indexant les cotisations sur les budgets des associations, nous nous donnons les moyens de financer ces projets du conseil d'administration, indépendamment des crédits d'intervention publics. Chaque euro de fonds public est donc centré sur notre mission de versement des subventions.

Je vous le disais, la Cour a préconisé le transfert de la mission de payeur du Fonjep vers les ministères. Nous restons convaincus que **le paiement n'est pas séparable de l'animation**. C'est parce que le Fonjep gère ces flux qu'il dispose de l'interconnaissance fine nécessaire pour être un véritable laboratoire d'expertise capable de contribuer à la qualité des politiques publiques et à l'accompagnement des 5 244 associations employeuses au niveau national et en région.

Je passe aujourd'hui le flambeau avec la conviction que le Fonjep est plus que jamais indispensable. C'est une «fabrique du compromis» unique, capable d'ajuster les politiques publiques aux réalités d'un terrain qui souffre. Merci à vous tous, administrateurs, salariés et adhérents, d'avoir fait vivre cette utopie à mes côtés et je compte sur vous pour continuer à le faire.